République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

PROTOCOLE DU PANIER REPAS/GOÛTER

Pour les enfants présentant une allergie ou intolérance alimentaire

Les parents s'engagent à fournir chaque jour :

- La totalité des composants du repas (aucun produit surgelé ni chaud),
- Le goûter comportant uniquement des aliments longue conservation à température ambiante,
- Les couverts, le verre et les ustensiles nécessaires à la prestation, identifiés au nom de l'enfant
- Les boîtages destinés à contenir les composants, identifiés au nom de l'enfant
- Le contenant nécessaire au transport et au stockage de l'ensemble avec un pain de glace congelé, identifié au nom de l'enfant.

Les parents s'engagent également chaque jour à nettoyer et entretenir le contenant, les boîtages et les ustensiles.

Les parents assument la pleine et entière responsabilité du panier repas : celui-ci ne sera pas contrôlé par les agents de cuisine.

Modalités pratiques

- La famille remet en main propre le panier repas à la personne désignée sur le PAI : Personnel Education Nationale ou agent de la Collectivité.

Le contenant unique destiné à l'ensemble des composants et ustensiles sera clairement identifié au nom de l'enfant ainsi que tout le reste (un boîtage pour l'entrée et un autre pour le plat). Le pain sera fourni et emballé par les parents.

- Dès l'arrivée dans l'établissement scolaire, le panier repas (glacière / sac isotherme) sera conservé dans un réfrigérateur réservé à cet effet.

La prestation sera retirée du sac isotherme ou de la glacière et sera placée sur un plateau propre identifié au nom de l'enfant au moment du service.

- L'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille. Rien ne doit être donné comme complément ou ingrédients éventuels (pain, sel, poivre, moutarde …). Son verre sera rempli directement au robinet ou avec l'eau fournie en bouteille par la famille, uniquement en cas d'allergie alimentaire.

Lorsqu'un composant du repas nécessite un réchauffage, celui-ci sera effectué par la personne chargée de la gestion du panier repas.

La boîte contenant le plat à réchauffer sera placée dans le four à micro-ondes, recouverte par une cloche plastique protectrice si la boîte ne comporte pas de cheminée ou par un film spécifique micro-ondes mis sous le couvercle par la famille. La boîte sera adaptée à ce type de réchauffage.

Un nettoyage rapide de l'intérieur du four micro-ondes sera effectué juste avant d'être utilisé.

- Couverts, ustensiles et boîtages font l'objet d'un premier lavage sur place après le repas.

L'ensemble est replacé dans le contenant unique et repris par la famille à la fin de la journée.

Pour l'enfant : _____

	Nom	**Prénom**	**Date**	**Signature**
Responsables légaux				